

École de criminologie
Université de Montréal

Hiver 2026

Plan de cours
CRI 2410 Pénologie
Mardi 12h30 à 15h30

Professeures :
Meritxell Abellan Almenara et Charlotte Bouchet (C-4001)
meritxell.abellan.almenara@umontreal.ca
charlotte.bouchet@umontreal.ca

Local : à confirmer (Campus Laval)

Description du cours

Ce cours a pour objet d'amener les étudiant.e.s à connaître les fondements théoriques et juridiques de la peine; à réfléchir sur le système pénal et ses impacts; à connaître le processus pénal de détermination de la peine, et finalement à analyser les différentes peines et leurs alternatives. Dans le cadre de ces connaissances il s'agit d'analyser plus globalement les tendances en politique pénale dans les sociétés occidentales contemporaines et plus particulièrement au Canada et aux E-U.

Objectifs du cours

- Connaître les lois et les pratiques pénales à l'égard des délinquants adultes.
- Comprendre les principes fondamentaux et les discours théoriques autour des peines.
- Connaître le processus de détermination des peines.
- Analyser le système pénal et réfléchir aux solutions de rechange à ce système.
- Réfléchir sur la place du système pénal dans les sociétés occidentales actuelles.

Approches pédagogiques

Ce cours s'inspire de la pédagogie **active** et **inclusive** et il est donné sous le principe de la **classe inversée**. Chaque module du cours présente une formule similaire qui inclue : 1) des vidéos présentant une partie de la matière, 2) des ressources à consulter (article, livre, documentaire, conférence...), 3) un retour sur la matière en classe et, 4) une activité ou discussion en classe. Pour chaque activité, des questions et des consignes détaillées sont données pour guider l'étudiant.e dans ses apprentissages. S'inspirant des principes de la **classe inversée**, les étudiant.e.s sont invité.e.s à faire «les classes à la maison, les devoirs en classe». La préparation au cours est primordiale au succès. Vous devez consulter les activités du module AVANT le cours de manière à pouvoir participer aux échanges, créer le savoir et contribuer à vos propres apprentissages.

Le cours s'inscrit également dans les grands principes de la **pédagogie inclusive** en offrant plusieurs formats d'apprentissage (vidéo, lecture, discussion) et d'évaluation et en privilégiant le plus possible l'autonomie des étudiant.e.s dans le choix du moment et du format de leur apprentissage et de l'avancement de leur travaux.

Modalités d'évaluation des apprentissages

Trois modalités d'évaluation sont utilisées :

- 1) La présence et la participation aux discussions en classe (10%),
- 2) Deux travaux d'équipe (respectivement 20% et 30%) et,
- 3) Des rendus individuels (2 quizz 5%, et un travail individuel 30%).

	Pondération (%)	Date de remise
Présence et participation		
Présence	5	-
Participation aux discussions et débats en classe (oral ou écrit)	5	-
Quizz		
Module 2	5	20 janvier
Module 3	5	27 janvier
Travaux Pratiques à rendre		
Module 4 (équipe, à la maison)	20	16 février
Bloc 2 (équipe, à la maison)	30	30 mars
Bloc 3 (individuel, à la maison)	30	20 avril

Un document **Consignes pour les travaux** détaille les consignes générales et spécifiques pour les trois travaux et la grille d'évaluation.

Pour s'assurer du bon déroulement des TP1 et TP2, les étudiant.e.s sont invité.e.s à rédiger un contrat d'équipe (envoyé à tous les membres en guise de signature) dans lequel ils inscrivent la division du travail (ce que chacun s'engage à faire) et les dates de remise des travaux. L'étudiant qui ne respecte pas ses engagements peut se voir appliquer une pénalité de non-respect de contrat (entre 10 à 20%). Cette pénalité permet à l'équipe d'obtenir une ou deux journées supplémentaires (sans pénalité) pour revoir la partie remise en retard par la personne pénalisée. L'étudiant.e qui n'a rien remis à son équipe le jour de la remise du travail et qui n'a pas communiqué avec elle pour convenir d'une nouvelle entente se voit automatiquement exclu de l'équipe. Si une équipe fait la démonstration qu'un membre n'a pas contribué au travail final, ce dernier est exclu de l'équipe et il a 5 jours pour rendre le travail de manière autonome (avec les pénalités qui s'appliquent, soit 30%).

Pour le bon déroulement des travaux, vous êtes invité.e.s à ne pas «couvrir» un étudiant qui ne participe ou ne contribue pas aux discussions d'équipe dès le départ. L'expérience montre que les choses vont rarement en s'améliorant dans ces cas-là. Profitez de ces premières occasions pour revoir vos façons de travailler pour que tout le monde puisse y trouver sa place et mettre l'effort nécessaire. Si vous êtes insatisfait.e.s du travail d'un membre de votre équipe, vous êtes invité.e.s à faire une rencontre d'équipe pour en discuter. Si les problèmes sont importants, la professeure peut vous accompagner lors de la rencontre, mais il demeurera votre responsabilité de trouver une solution qui convienne à tous les membres.

Barème de notation

La note littérale finale s'inspire des barèmes ci-dessous, mais ce dernier peut être ajusté pour une meilleure distribution des notes. Cet ajustement ne sera appliqué que s'il est à l'avantage des étudiants (par exemple, un A+ pourrait être donné à ceux qui ont 88%- au lieu du 90%).

Grille de conversion des pourcentages

Points	Note littérale	Valeur	Pourcentage
4,3	A+	Excellent	90
4	A		85
3,7	A-		80
3,3	B+	Très bon	77
3	B		73
2,7	B-		70
2,3	C+	Bon	65
2	C		60
1,7	C-		57
1,3	D+	Passable	54
1	D		50
0	E		< 50

Déroulement des cours

Chaque module comprend différentes activités qui sont détaillées dans le document ***Plan de travail***.

Vidéo interactive

Les fondements de la matière sont présentés via des capsules vidéo. Des questions (qui ne comptent pas dans l'évaluation du cours) sont intégrées aux capsules pour aider l'étudiant.e à intégrer la matière. Les vidéos doivent être visionnées ***avant le cours*** pour faciliter l'intégration de la matière et alimenter les discussions en classe.

Ressources

Différents formats de ressources (article, livre, documentaire, conférence vidéo, etc.) portant sur des thématiques variées sont offerts. Il n'est pas utile de prendre en note toutes les conclusions des ressources, ces dernières doivent plutôt être mobilisées de manière efficace pour répondre aux questions des discussions ou du travail. Pour vous aider, une série de questions à garder en tête accompagne chacune des ressources. Vous n'avez pas à y répondre dans le détail, l'idée est plutôt de vous guider dans votre lecture, vous aider à rester actifs et à sélectionner l'information plus pertinente.

Dans plusieurs modules, vous trouverez sur Studium (dans la dernière section de la préparation au cours), une page qui présente des ressources complémentaires à la matière du cours. Il s'agit de ressources optionnelles, qui ne sont pas nécessaires au travail ou à la réussite du cours et qui servent uniquement à permettre aux

curieux de s'informer sur des thématiques qui les intéressent plus particulièrement.

Une présentation en classe

Cette rencontre permet de présenter de la nouvelle matière, revenir sur les connaissances présentées dans les autres activités ou encore proposer des activités permettant l'intégration de la matière par le biais de sondage, discussions, etc. Une présentation power point accompagne chaque séance. Celle-ci sera disponible sur Studium avant la séance en format ppt pour faciliter la prise de notes.

Activité complémentaire en classe

Après la présentation de la professeure en classe, une activité complémentaire (discussion, commentaire de note d'actualité, etc.) sera organisée. La participation à ces discussions permettra de bonifier (5%) la note correspondante à la présence et participation. Ceci est -vous l'aurez compris- une stratégie mise en place pour vous encourager à exprimer vos opinions, à perdre la peur de parler en public et à apprendre à débattre de façon constructive.

Exceptionnellement, les modules 2 et 3 du bloc 1 se terminent par un mini-quiz de 10 questions sur la matière vue à la maison et en classe ce jour-là (chacun d'eux comptant pour 5% de la note globale). Le quiz doit être répondu en classe et rendu à la fin du cours. Ces deux quiz ont plusieurs objectifs : 1) de vérifier que vous avez bien intégré les deux modules de base du cours, essentiels pour comprendre le reste de la matière du cours; 2) d'alléger le contenu du TP1-qui grâce à ces quiz ne porte que sur le contenu du module 4; et 3) de vous donner quelques semaines pour connaître les autres étudiant.e.s avant de choisir avec qui vous allez faire le premier travail en équipe.

Participation et présence

La participation orale et écrite (sur les forums de discussions) est évaluée à hauteur de 5%. La classe est divisée en groupes afin d'évaluer la participation, mais des opportunités seront données tout au long de la session pour permettre à l'étudiant d'obtenir 100% de la note de manière individuelle.

La présence est évaluée à hauteur de 5%, elle est déterminée sur des prises de présence aléatoires tout au long de la session.

Thématiques des cours

Bloc 1

Module 1. Introduction à la pénologie (13 janvier)

Module 2. Fondements et objectifs de la peine (20 janvier)*

Module 3. Les sources d'injustice dans le système pénal (27 janvier)*

Module 4. Les principes d'encadrement de la peine (3 février)

Méthodologie pour les travaux (10 février)

**Quiz (5%) à faire et rendre le jour-même en classe*

Bloc 2

Module 5. La peine de mort (17 février)

Module 6. La prison (24 février)

[Semaine de lecture] (3 mars)
Module 7. La libération conditionnelle (10 mars)
Module 8. Les alternatives à la prison (17 mars)
Séance de travail en classe pour le TP2 (24 mars)

Bloc 3

Module 9. Modèles de justice (31 mars)
Module 10. Avenir de la justice (7 avril)
Séance de travail en classe pour le TP3 (14 avril)

Références obligatoires (certaines sont à partager entre les membres de l'équipe)

Jurisprudence

R c. Duhamel 2015 QCCQ 12896
R c. Houle 2022 QCCQ 4039
R c. Houle 2023 QCCA 99

Vidéos

Centre des Femmes de Laval (2017). *Femmes incarcérées: Tanguay, Leclerc et après?* Repéré à <https://youtu.be/GMr5Hp5aGKU>

CPAC (2025). Pierre Poilievre promet de sévir contre les agresseurs des partenaires intimes. https://www.youtube.com/live/SV0SiUHYlhU?si=nvC9_YbaBJdfSjKb

DuVernay, A. (réalisateur) (2006). *13th* [Film documentaire]. Netflix.

Lindh, T., Stark, J. (réalisateur) (2017). *Breaking the cycle* [Film documentaire]. Yle. (aussi sur Netflix)

Malik, S (producteur/directeur). (2019). *Wronged* :Ashley Smith [Film documentaire]. Fifth Estate, CBC.

McGuinty, D. (2021). C5 - An Act to amend the Criminal Code and the Controlled Drugs and Substances Act. <https://youtu.be/XK3DSYb7SZo?si=iUc3CfQCSnAofTE9>

Ministère de la Justice Canada (2017). Transformation du système de justice pénale : Surreprésentation des Autochtones – Jorgina. https://youtu.be/zldAu9qWj2A?si=b_Md-3lhblEurDmH

Poilievre, P. (2025a). Stopper les crimes, pour faire changement. <https://www.youtube.com/watch?v=gAcfTtxF9Dw&t=1s>

Poilievre, P. (2025b). Three Strikes, You're OUT — For a Change / La Loi des trois coups - pour faire changement. <https://www.youtube.com/live/5wu9Xg1paQg?si=n-Ytes3axQdIOtNA>

Radio-Canada Info (2025). Les peines Netflix : Richer, I. (s.d.). Québec s'attaque aux sentences à domicile ("peines Netflix") : explications d'Isabelle Richer [Vidéo]. Radio-Canada Info sur YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=s5KPJgX46Mk>

Stevenson, B. (2012). We need to talk about an injustice. Repéré à https://www.ted.com/talks/bryan_stevenson_we_need_to_talk_about_an_injustice?language=fr

Documents du gouvernement

Commission Viens d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics (2019). [Commission d'enquête sur les relations entre les autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès : rapport final](#).

Sénat du Canada. (2024, 5 décembre). Débats du Sénat : 1re session, 44e législature, volume 153, numéro 246 (Hansard), Corrections and conditional release, p. 7830 - 7833

Mémoire de maîtrise

Autixier, C. (2017). *Vivre en libération conditionnelle au Québec: une expérience entre contrôle et accomplissement personnel* [mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. **Chapitre 3**. Papyrus. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18680/Autixier_Cateline_2016_memoire.pdf

Chapitre de livre

Ashworth, A. et Roberts, J. V. (2013), 'The Origins and Nature of the Sentencing Guidelines in England and Wales', dans Andrew Ashworth et Julian V. Roberts (eds), *Sentencing Guidelines: Exploring the English Model*. Oxford Academic. <https://doi.org/10.1093/acprof:oso/9780199684571.003.0001>

Carbasse, J.-M. (2016). *La peine de mort*. Presses Universitaires de France. [Chapitre V – La peine de mort aujourd'hui](#) (p. 106-124).

Chanenson, S. L. et Arty, K. (2022). **Unfinished Innovation** : American Sentencing Guidelines. Dans E. Jeglic et C. Calkins (dir.), [Handbook of Issues in Criminal Justice Reform in the United States](#). Springer.

Hester, R. et Frase, R. (2025), 'Sentencing Guidelines in US State and Federal Jurisdictions'. Dans Roberts, Julian V., Arie Freiberg, et Rhys Hester, *Sentencing Guidelines and Commissions: Comparative Perspectives*. Oxford Academic. <https://doi.org/10.1093/oso/9780197644799.003.0003>

Lachambre, S. (2013). **Chapitre 1** : L'évolution des objectifs de la peine en droit canadien. Dans E., Jimenez et M. Vacheret (dir.), [La pénologie : réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine](#). Les Presses de l'Université de Montréal.

Maynard, R. (2018). **Chapitre 3** : [NoirEs sous surveillance: Esclavage, répression, violence d'état au](#)

[Canada](#). Mémoire d'encrier.

North, D. (2020). **Community-Based Sanctions**. Dans D. Cole et J. Roberts (dir.), *Sentencing in Canada* (p. 48-70). Toronto, ON : Irvin Law.

Pratt, J. (2007). **Introduction** (pp. 1-7). [Penal Populism](#). Routledge.

Robert, D. (2013). **Chapitre 7** : Les délinquants dangereux. Dans E., Jimenez & M. Vacheret (dir.), [La pénologie : réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine](#). Les Presses de l'Université de Montréal.

Roberts, J. V. (2004). Making community custody sentences work (**chapitre 8**, p.154-184), In [The virtual prison: Community custody and the evolution of imprisonment](#). Cambridge, UK; Cambridge University Press.

Zehr, H. (2024). La justice restaurative : pour sortir des impasses de la logique punitive.
Labor et Fides. **Pages 24 à 45.**

Articles scientifiques

Audesse A. et Martel, J. (2020). L'architecture singulière du populisme penal. *Champ penal*, 19.
<https://doi.org/10.4000/champpenal.11931>

Lacroix, G., et Arbour, W. (2024). Renoncer à la liberté. Comprendre les choix des détenus en matière de libération conditionnelle (2024PJ-01, Revue Perspectives, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/WJJB9944>

Roberts, J. V. (2019). [The Evolution of Sentencing Guidelines in Minnesota and England and Wales](#). *Crime and Justice*, 48(1), 187-253.

Références complémentaires

Les références suivantes sont complémentaires (non obligatoires) au cours

- Appleton, C., & Grøver, B. (2007). The pros and cons of life without parole. *The British Journal of Criminology*, 47(4), 597-615.
- Beccaria, C. (1764). [Des délits et des peines](#). Paris : Flammarion, 1991.
- Commission canadienne sur la détermination de la peine (1987). [Réformer la sentence : une approche canadienne. Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine](#). Ottawa : Ministre des Approvisionnements et Services Canada.
- Cusson, M. (1987). [Pourquoi punir?](#) Paris : Dalloz.
- Ça s'explique (2020, 18 février). [Comment fonctionnent les libérations conditionnelles ?](#) Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/balados/6108/ca-sexplique-balado-info-alexis-de-lancier/455274/detenu-eustachio-gallese-quebec-ste-foy>
- Doob, A., Webster, C. et Manson, A. (2014). [Zombie parole : the withering of conditional release in Canada](#). *Criminal Law Quarterly*, 61(3), 301-328.

- Doob, A.N. (2012) [Principled Sentencing, Politics, and Restraint in the Use of Imprisonment: Canada's Break with its History](#). *Champ Penal/Penal Field*, IX.
- Doob, A. N. (2012). [Principes de détermination de la peine, politiques publiques et modération en matière de recours à l'incarcération : la rupture du Canada avec son histoire](#). *Champ pénal/Penal field*, 9.
- Dow, D. R. (2012). [Leçons apprises des détenus qui attendent d'être exécutés](#). Repéré à https://www.ted.com/talks/david_r_dow_lessons_from_death_row_inmates?language=fr
- Dadour, F. (2007). [De la détermination de la peine : principes et application](#). Markham: LexisNexis.
- Dumont, H. (1993). [Pénologie: le droit canadien relatif aux peines et sentences](#). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Euvsard, E. & Leclerc, C. (2019). La construction du cadre normatif de l'emprisonnement avec sursis : Analyse de la réforme politique de la loi C-9 au Canada. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 61 (2), 26-45.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1992). [The New Penology : Notes on the Emerging Strategy of Corrections and its Implications](#). *Criminology*, 30(4), 449-474.
- Feeley, M.M., Simon, J. (1994). *Actuarial Justice: the Emerging New Criminal Law*. In [The Futures of Criminology](#) (Nelken, ed). London: Thousand Oaks, Sage, 173-201.
- Forst, B. (2004). [Errors of justice: Nature, sources and remedies](#). Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Foucault, M. (1975). [Surveiller et punir](#). Paris : Gallimard.
- Garland, D. (2001). [The Culture of Control: Crime and social Order in Contemporary Society](#). Chicago: University of Chicago Press.
- Leclerc, C., Vacheret, M., Côté-Lussier, C., Noreau, P. (2020). Virage punitif au Canada : Élargissement du filet pénal et développement de pratiques d'évitement des nouvelles lois (371-394). In Denault, V. (ed.). *La science au service de la pratique : enquêtes, procès et justice*. Cowansville, Canada: Éditions Yvon Blais.
- McCormick, K.R., Visano, L.A. (1992). [Canadian Penology : advanced Perspectives and Research](#). Toronto: Canadian Scholars' Press.
- Mahon, M. (1990). [Net-Widening - Vagaries in the Use of a Concept](#). *British Journal of Criminology*, 30 (2), 121-149.
- Mary, Ph. (2001). [Pénalité et gestion des risques : vers une justice « actuarielle » en Europe?](#) *Déviance et société*, 25 (1), 33-51.
- May, D.C., Wood, P.B., Mooney, J.L., Minor, K.I. (2005). [Predicting Offender-Generated Exchange Rates: Implications for a Theory of Sentence Severity](#). *Crime & Delinquency*, 51 (3), 373-399.
- Moore, M. (réalisateur) (2015). [Where to invade next](#) (partie sur la prison). [Film documentaire]. Dog Eat Dog Film.
- Nuffield, J. (1982). [La libération conditionnelle au Canada. Recherches en vue d'une normalisation des décisions](#). Ottawa : ministère des Approvisionnements et services.
- Quinsey, V. L. (1984). [Politique institutionnelle de libération : identification des individus dangereux. Une revue de littérature](#). *Criminologie*, 17 (2), 53-78
- Quirion, B., Vacheret, M. (2010). *Les mesures pénales pour adulte*. In M. LeBlanc et M. Cusson (éds), [Traité de criminologie empirique](#) (315-336). Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- Quirion, B. (2012). [Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada](#). *Déviance et Société*, 36, (3), 339-355.
- Robert, D. (2001). [Transformations récentes de la législation fédérale sur la mise en liberté sous condition au Canada. Une lecture à la lumière des écrits sur la notion de risque](#). *Criminologie*, 34 (1), 73-99.

- Sprott, J.B., Webster, C.M., Doob, A.N. (2013). [Punishment Severity and Confidence in the Criminal Justice System](#). *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 55 (2), 278-292.
- Steffensmeir, D., Ulmer, J. Kramer, J. (1998). [The interaction of race, gender, and age in criminal sentencing: The punishment cost of being young, black, and male](#). *Criminology*, 36 (4), 763-798.
- Tonry, M. (1998). [Structuring Sentencing](#). *Crime and Justice*, 10, 267-337.
- Vacheret, M., Dozois, J., Lemire, G. (1998). [Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque](#), *Déviance et société*, 22 (1), 37-50.
- Vacheret, M., Leclerc, C., Velloso, J., Quirouette, M. (2020). Accès à la Justice en détention. Pour un meilleur accès à des mesures de libérations anticipées au Québec. In Pierre Noreau et al. (dir.), *22 chantiers pour l'accès de la réforme à la justice*, Cowansville, Éditions Yvon Blais.
- Van Camp, T., & Wemmers, J. A. (2011). [La justice réparatrice et les crimes graves](#). *Criminologie*, 44(2), 171-198.
- Vanhamme, F., Beyens, K. (2007). [La recherche en sentencing : un survol contextualisé](#). *Déviance et Société*, 31 (2), 199-228.
- Vannier, M. (2021). [Prisoners' Experiences of LWOP](#). Dans M. Vannier (2021), *Normalizing Extreme Imprisonment : The case of life without parole in California*. Oxford University Press.
- von Hirsch, A. (1990). [Proportionality in the Philosophy of punishment: from "why Punish" to "how much ?"](#). *Criminal Law Forum*, 1, 259-290.
- Wacquant, L. (1999). [Les prisons de la misère](#). Paris : Raisons d'agir.

Renseignements utiles

Site web de l'École de criminologie : www.crim.umontreal.ca

Nous vous invitons à consulter le guide étudiant de votre programme :
<https://crim.umontreal.ca/ressources-services/ressources-et-formulaires/>

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part du professeur. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique :
<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité

compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole_et_formulaire_de_demande_de_r%C3%A9vision_de_notes_%C3%80_ENVOYER.pdf

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme à l'adresse suivante : valerie.preseault@umontreal.ca. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. **Le délai ne peut dépasser cinq jours.**

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant.e doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant.e doit remplir le formulaire **CHE_Absence_Évaluation** et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme : <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

L'utilisation de tout outil d'IA est formellement interdite. Tout travail dans lequel l'usage d'IA est détecté sera rapporté à la faculté.